

Le lundi 7 juin 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 39

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, dépose le rapport du Comité pour le 3 juin 1999, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

16.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS SIX CENT TRENTE-CINQ MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

ADMINISTRATION ET FINANCES..... 4 635 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

16.6 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS CENT VINGT-CINQ MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

SOUTIEN À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE..... 325 953 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

16.7 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TRENTE-SIX MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

SUBVENTIONS EN CAPITAL..... 36 122 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

16.8 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS..... 1 787 300,00 \$

Le lundi 7 juin 1999

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. le *ministre* DERKACH dépose :

le rapport annuel de la Commission des droits de surface pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n° 137)

le rapport annuel de la Commission municipale pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998.
(document parlementaire n° 138)

M. le *ministre* TOEWS dépose le rapport annuel du Bureau d'enregistrement des saisies et mises en fourrière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.
(document parlementaire n° 139)

M. CUMMINGS, *ministre des Ressources naturelles*, fait une déclaration au sujet des inondations dans le sud-ouest du Manitoba.

M. STRUTHERS fait des observations sur la déclaration.

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants :

(N° 28) – *Loi n° 2 modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act (2)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M. le *ministre* PRAZNIK)

(N° 33) – *Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés/The Special Payment to Certain Dependent Spouses of Deceased Workers Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M. le *ministre* RADCLIFFE)

M. le *ministre* PRAZNIK dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 28.

(document parlementaire n° 140)

Le lundi 7 juin 1999

M. le *ministre* RADCLIFFE dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 33.

(document parlementaire n° 141)

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. HELWER, EVANS (Entre-les-Lacs), DYCK, EVANS (Brandon-Est) et SVEINSON font des déclarations de députés.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

Le mardi 8 juin 1999, à 10 heures :
M. FAURSCHOU remplace M. MCALPINE.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

M. HICKES présente la proposition suivante :

Proposition n° 14 : Pauvreté chez les enfants et prestation nationale pour enfants

Attendu :

que la prestation nationale pour enfants devait expressément remédier au problème de la pauvreté infantile au Canada;

que 25 % des enfants manitobains vivent dans la pauvreté, ce qui constitue le taux de pauvreté infantile le plus élevé au Canada;

que les enfants représentent plus de 40% des Manitobains qui dépendent des banques alimentaires;

que la pauvreté infantile et le placement d'un nombre élevé d'enfants auprès des Services à l'enfant et à la famille sont en grande partie attribuables aux réductions dans les programmes que financent les gouvernements fédéral et provincial, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux;

que le gouvernement provincial a, dans son budget de 1998, promis d'affecter 20 millions de dollars d'« argent neuf » aux enfants à faible revenu et à leurs familles;

qu'une partie de cet « argent neuf » provient de la récupération, par le gouvernement provincial, de la prestation nationale pour enfants destinée aux enfants des prestataires d'aide sociale et de sa réorientation partielle en faveur de projets pilotes de courte durée qui ne s'adressent qu'à un petit nombre de familles à faible revenu ayant des enfants,

Le lundi 7 juin 1999

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte la ministre des Services à la famille de permettre que les fonds fédéraux destinés à la prestation nationale pour enfants aillent, comme ils le devraient, à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. HICKES, de M^{me} la *ministre* MITCHELSON et de M. MARTINDALE, M^{me} DRIEDGER (Charleswood) prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay